

PROCURATION

Le(s) soussigné(s) titulaire(s) du compte ("le Client") autorise(nt) par les présentes :

L'Agent de trading _____, **ses représentants, successeurs et ayants droits (« l'Agent de trading »)**

Numéro d'identification de l'Agent de trading (si applicable) _____ (l'Agent de trading doit aussi souscrire un Contrat Client, dont la conformité sera vérifiée)

A agir en la qualité de mandataire en charge de la gestion du compte du Client et des risques qui y sont liés à travers l'achat et la vente de devises sur le marché de gré à gré du Forex et/ou d'options sur contrats ou sur marge ou autres, sur le même marché, pour le compte et aux risques et périls du Client. **Le Client s'engage par les présentes à indemniser et à décharger FXCM, ses sociétés affiliées, ses employés, agents, successeurs et ayants droits de toute responsabilité, perte, dommage, coûts et dépenses, y compris frais d'avocat qui découleraient de cette attribution de pouvoirs.**

FXCM France, désigné par « FXCM » au sein des présentes, est autorisé à suivre les instructions du mandataire susvisé relatives au compte FXCM du Client, exception faite de ce que le mandataire n'est pas autorisé à retirer des fonds, titres ou autres actifs tant au nom du soussigné qu'autrement. **Le mandataire n'est pas un employé de FXCM, et agit pour le compte du Client ; il incombe de ce fait au Client de réclamer à l'Agent de trading des relevés de compte et des informations détaillées relatives à la gestion globale du compte ; l'Agent de trading a l'obligation de communiquer à la demande du Client les dites informations et relevés de compte en se servant des fonctionnalités de relevés de compte mises à disposition par FXCM.**

Le mandataire susmentionné garanti qu'il est titulaire de tous les agréments, licences et permis requis, et notamment qu'il fait l'objet d'un enregistrement auprès de la Banque de France lorsque cela est nécessaire.

L'usage du Module de Gestion d'Allocation des Lots (« Lot Allocation Management Module – LAMM ») est à la discrétion de l'Agent de trading. Le choix des marges est également laissé à la discrétion de l'Agent de trading et sera soumis à vérification par FXCM.

En raison du risque associé à la négociation sur le marché des changes, seuls de véritables fonds de capital risque doivent être utilisés pour de telles transactions. Le Client ne disposant pas de fonds supplémentaires dont il peut supporter la perte ne doit pas spéculer sur le marché des changes. Le Client comprend que l'Agent de trading peut avoir à recourir à un système de négociation électronique afin d'effectuer des transactions, ce qui expose le Client aux risques liés à l'usage des ordinateurs et des systèmes de transmissions de données utilisés par FXCM. Le Client s'engage à accepter de tels risques parmi lesquels, notamment, des défaillances de matériels, de logiciels, de lignes ou systèmes de communication et/ou défauts des systèmes de transmission de données des vendeurs tiers. Il n'existe aucun système de négociation "sûr" et nul ne peut garantir des profits ou une absence de pertes. De même, nul ne peut garantir une limite à l'étendue des pertes.

Même si le Client confère des pouvoirs à autrui, il est de son devoir de se montrer diligent quant à la vérification des transactions effectuées sur son compte. FXCM pourrait adresser au client une confirmation de chaque transaction effectuée sur le compte et un relevé des profits et pertes faisant état des résultats financiers de chacune des transactions liquidées. Au lieu d'adresser des confirmations de transactions et/ou des informations sur l'activité du compte par voie de messagerie électronique, FXCM permettra au

Client d'accéder à son compte à tout moment à travers la station de négociation et l'utilisation d'un compte utilisateur. FXCM mettra à disposition du Client une situation de compte indiquant le solde du compte, les positions exactes présentes sur le compte, le profit ou la perte nette pour toutes les positions liquidées durant la période de référence et le profit ou la perte nette non réalisée pour toutes les positions ouvertes sur le marché. Le Client doit examiner attentivement ces relevés de compte, de façon quotidienne, et contacter immédiatement FXCM en cas de questions. Toute irrégularité sur les relevés de compte doit être rapportée par écrit à FXCM dans un délai de 24 heures.

Le Client et l'Agent de trading peuvent mettre fin à tout moment au pouvoir d'effectuer des transactions sur le compte du Client sur simple notification écrite adressée à FXCM. Lorsque FXCM recevra une telle notification du Client ou de l'Agent de trading, FXCM informera l'autre partie de la résiliation du contrat. FXCM peut également mettre fin de façon discrétionnaire aux pouvoirs de l'Agent de trading, à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans l'hypothèse d'une telle révocation des pouvoirs de l'Agent de trading, FXCM en adressera une notification écrite au Client et à l'Agent de trading.

Cette procuration est continue et produira pleinement ses effets jusqu'à résiliation par le Client par notification écrite adressée à FXCM et délivrée au bureau FXCM où est géré le compte du Client ; cependant, une telle résiliation ne saurait aucunement affecter les obligations résultant des transactions initiées avant la révocation. La procuration est établie au bénéfice de FXCM, de ses mandataires, successeurs et ayants droit. Elle est également établie au profit de l'Agent de trading présent et de tout Agent de trading futur, les changements de personnes pour quelque raison que ce soit restant sans effet, et des ayants droits de l'Agent de trading présent ou futur. FXCM ne donne pas son accord et ne réponds pas des services fournis par l'Agent de trading. L'Agent de trading n'étant pas un employé ni un mandataire de FXCM, il appartient au titulaire du compte d'effectuer les contrôles et vérifications qui s'imposent préalablement à toute sollicitation de ses services.

Le Client ratifie et confirme par les présentes chacune des transactions jusqu'ici et ci-après réalisées par ledit Agent de trading pour le compte du Client. Le Client confirme par les présentes qu'il n'attribuera aucune forme de rémunération à l'Agent de trading et ne paiera aucune commission, prime de gestion, d'intéressement, de parrainage, de recherche et/ou d'encouragement.

RECONNAISSANCE

Le Client reconnaît qu'il comprend et certifie qu'il a les ressources financières nécessaires à la conclusion de ce contrat et que tous les objectifs du trading lui ont été expliqués. Le Client reconnaît avoir reçu, lu et compris la présente procuration ainsi que l'avis d'investissement à risque.

Signature du Titulaire principal du compte :	Signature du Co Titulaire du compte :	Signature de l'Agent de trading
_____	_____	_____
Nom: _____	Nom: _____	Nom: _____
Date: JJ / MM / AAAA	Date: JJ / MM / AAAA	Date: JJ / MM / AAAA

Afin d'éviter des retards dans le traitement du dossier, l'Agent de trading doit également avoir rempli le Contrat Client FXCM.

Forex Capital Markets Ltd. est agréé et régulé par la FSA (Financial Service Authority - Organisme Régulateur au Royaume-Uni). Numéro d'immatriculation FSA: 217689